



## SO WHAT ?

N° 44

Editorial



Comme nous le pressentions, l'actualité politique et juridique britannique connaît ces dernières semaines une accélération spectaculaire. Trois évènements au moins sont d'une importance historique. En premier lieu, le Royaume-Uni paraît irrésistiblement happé par le conflit armé qui embrase le Proche-Orient. Une de ses bases militaires sur l'île de Chypre a ainsi été la cible de bombardements provenant du Hezbollah au Liban, allié de l'Iran dans sa lutte contre Israël et les États-Unis. En deuxième lieu, toujours au sujet de bases militaires, le retrait américain de l'accord concernant l'archipel de Chagos met une nouvelle fois à mal la « relation spéciale » transatlantique. Un proche du gouvernement travailliste l'aurait même qualifiée en conséquence de « relation abusive ». En troisième lieu, il s'agit des répliques du séisme politique provoqué par l'affaire Epstein qui n'en finissent pas d'acculer Andrew Mountbatten-Windsor. Le frère du roi a ainsi été arrêté pour manquement aux obligations liées à une charge publique. D'autres personnalités de premier plan ont aussi été inquiétées. D'une importance plus conjoncturelle, la ministre des Finances travailliste Rachel Reeves peut se féliciter d'un excédent budgétaire exceptionnel - et largement inattendu. Celui-ci aura toutefois été insuffisant pour permettre au *Labour* de Keir Starmer de (re)conquérir son électorat. Une lourde défaite lors d'une élection partielle tire un peu plus la sonnette d'alarme du côté de la stratégie, pour l'instant perdante, du Premier ministre travailliste. Du côté des tribunaux, la *High Court* s'est enfin prononcée au sujet de la proscription de Palestine Action, qu'elle déclare illégale, sans toutefois l'annuler et la rendre inapplicable à ce jour. Toujours du côté de la justice, trois individus ont été arrêtés pour cause d'espionnage présumé au profit de la Chine, notamment le conjoint d'une députée travailliste. On notera enfin un

durcissement inédit des conditions de voyage des binationaux britanniques, et la publication d'un sondage très favorable à l'indépendance écossaise.

### Des bases militaires d'hier et d'aujourd'hui

La guerre entre les États-Unis et Israël d'un côté, et l'Iran et ses alliés libanais, de l'autre, a sans doute pris plus d'un de court en Europe. Certes, le Vieux-Continent désire manifestement ménager la chèvre et le chou. Si ce n'est l'Espagne, les protestations officiellement catégoriques se font rares au sein des chancelleries occidentales - ce qui rend d'autant plus topique l'usage des bases militaires européennes en Méditerranées. En effet, la RAF Akrotiri, à Chypre, a subi une attaque de drone exceptionnelle. Reliquat de l'Empire, et restée sous le giron britannique au moment de l'indépendance de l'île en 1960, celle-ci constitue une cible militaire évidente en raison de son usage au bénéfice des États-Unis. Or, cette attaque venue du Liban, si elle vise les intérêts militaires britanniques, n'en constitue pas moins une atteinte au territoire chypriote. D'où la montée de tensions nouvelles, et les démarches à Chypre pour exiger le départ des troupes britanniques. En réponse, plusieurs alliés européens, et notamment la France, ont mobilisé d'importants effectifs afin d'assurer la sécurité de ce territoire de l'UE. À ce jour, les renforts britanniques se font encore attendre : la Royal Navy ne serait pas capable de dépêcher présentement le destroyer adéquat. D'aucuns y voient le signe d'un hard power chancelant, ou d'une ambition internationale d'un autre temps.

Au sujet d'une autre base militaire dans un autre océan, nous avons déjà mentionné la possibilité dans notre précédent éditorial (*So What ? n°43*) que l'administration Trump puisse revenir sur la signature du traité concernant l'archipel Chagos.



C'est à présent chose faite selon les [déclarations récentes du Président Trump](#). Ce dernier l'avait par ailleurs qualifié « [d'acte d'une profonde stupidité](#) ». L'accord est en réalité complexe, et peut paraître obtus à première vue. Ben Judah, ancien conseiller spécial de David Lammy lorsque celui-ci était ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, en donne une longue [explication dans une tribune du Times](#).

Une base américaine a ainsi été implantée au milieu du XX<sup>e</sup> siècle sur la petite île de Diego Garcia, alors partie de ce qui restait de l'empire colonial britannique en pleine déliquescence. Située au nord de l'océan Indien, au centre de l'archipel Chagos, celle-ci jouerait depuis lors un rôle crucial pour le renseignement et la défense des États-Unis et, plus généralement, de l'Occident. Or ces territoires sont de plus en plus disputés en raison d'un mouvement plus large de décolonisation. La République de Maurice conteste donc l'administration britannique de ces îles. La [Cour Internationale de Justice](#) a notamment donné raison aux Mauriciens [dans un avis consultatif](#). Une résolution de [l'Assemblée Générale des Nations Unies](#) est aussi allée en ce sens en 2019.

C'est donc assez naturellement que la diplomatie britannique s'est efforcée de [trouver une solution pérenne](#) : maintenir la présence conjointe d'un contingent anglo-américain tout en évacuant [l'épineuse question de la souveraineté](#) dans un contexte post-colonial tendu. Autrement dit, maintenir les intérêts britanniques et occidentaux tout en respectant le droit international. C'est en ce sens que Ben Judah parle de « haute diplomatie », où chaque partie trouve son compte. [Selon l'accord, négocié dès 2022](#) et soutenu par l'administration Biden à l'époque, la souveraineté de l'archipel reviendrait en plein à la République de Maurice. Mais l'île sur laquelle se trouve la base militaire continuerait quant à elle d'être administrée par le Royaume-Uni, contre le

versement d'un loyer, pour une durée de 100 ans. Cette solution a encore le mérite, selon Ben Judah, d'ancrer également la République de Maurice dans le giron de l'Occident, puisqu'une part substantielle de ses revenus proviendrait justement de cet accord. [À tel point que Kurt Campbell, diplomate étasunien de haut-vol, se serait écrié](#) que « la seule façon pour les britanniques d'heurter les intérêts américains serait de ne pas ratifier l'accord ».

C'était compter sans Donald Trump. [Il aurait apparemment été furieux de s'être entendu dire « non » s'agissant de l'utilisation de bases de la RAF pour bombarder l'Iran](#). Et aurait choisi en conséquence une [politique de la rétorsion](#). Le président américain considère finalement que l'accord, pourtant signé le 22 mai 2025 et approuvé par nul autre que lui-même au printemps dernier, [est en fin de compte une erreur](#). Ce revirement jette le glas sur une éventuelle solution diplomatique à court terme, et promet une longue période d'incertitude. Donald [Trump laisse envisager, quant à lui, une solution militaire](#). La parole américaine, d'une administration à une autre, semble ne plus emporter la moindre assurance. C'est finalement [le Royaume-Uni qui risque de payer l'addition, sous forme de pénalités](#), à l'endroit de l'île Maurice.

### **Gibraltar, énième chantier du *Brexit***

Enfin, autre reliquat d'un temps révolu, et également autre point de friction [entre le Royaume-Uni et l'Union européenne : l'avenir de Gibraltar](#). Fin février, Londres et Bruxelles ont publié le [projet de traité destiné à régler la question du territoire](#) après la sortie du Royaume-Uni de l'UE. [Le texte prévoit de nombreuses innovations](#). Notamment la suppression des contrôles à la frontière terrestre avec l'Espagne, et donc l'intégration en fait si ce n'est en droit du territoire



dans l'espace Schengen pour la circulation des personnes. Les contrôles seraient ainsi déplacés vers l'aéroport et le port de Gibraltar. L'objectif est d'éviter une frontière dure pour les quelque 15 000 travailleurs qui passent chaque jour d'une rive à l'autre, et dont dépend largement l'économie locale.

Mais cet accord reste politiquement sensible. S'il réitère explicitement la souveraineté britannique sur Gibraltar, il implique néanmoins une coopération étroite avec Madrid : les contrôles seraient effectués conjointement par les autorités gibraltariennes et espagnoles, notamment sur le Rocher lui-même, tandis que le territoire s'alignerait davantage sur certaines règles économiques européennes. Le traité doit encore être ratifié par les différentes institutions britanniques et européennes. Mais il suscite déjà des critiques à Londres comme à Gibraltar - d'aucuns regrettent des concessions jugées excessives.

### **Nul n'est au-dessus de la loi, pas même le frère du Roi**

L'autre évènement historique de ces dernières semaines concerne l'interpellation spectaculaire du frère du Roi, Andrew Mountbatten Windsor. La chute de celui-ci semble interminable. Il a déjà été impliqué de longue date dans l'affaire Epstein, du nom du financier américain au centre d'un réseau de trafic sexuel de mineurs et de pédophilie. On a reproché à Andrew sa proximité, mais aussi son implication dans ledit réseau, qu'il nie jusqu'à ce jour. Face au scandale, il a déjà perdu son titre de Prince à l'automne et a été chassé de la demeure qu'il occupait gratuitement (à dire vrai, au prix d'un grain de poivre) aux frais du contribuable. Sa descente aux enfers, toutefois, continue. Le 19 février 2026, celui qui est 8<sup>ème</sup> dans l'ordre de succession au trône est arrêté par la police. Celle-ci procède par ailleurs à la perquisition de son

ancienne demeure, Royal Lodge. C'est la première fois depuis 350 ans qu'un membre de la famille royale est placé en garde à vue.

Il aurait communiqué à son ami Jeffrey Epstein des informations confidentielles alors qu'il exerçait les fonctions d'envoyé spécial du gouvernement britannique aux États-Unis entre 2001 et 2011. La police enquête par ailleurs sur l'éventuel détournement de la protection policière dont il bénéficiait, au profit d'activités illicites liées à l'affaire Epstein. Il a depuis été remis en liberté dans le cadre de l'enquête en cours. Si le parquet décidait d'engager des poursuites, un procès pénal manifestement très médiatique serait alors attendu.

On pouvait aisément imaginer qu'un tel scandale entacherait gravement la monarchie, et en particulier le règne de Charles III. Il n'en est, à ce jour, rien, en raison de la transparence dont le souverain a fait preuve. Celui-ci a rappelé à plusieurs reprises que, malgré sa profonde peine, la justice et la police devaient mener leur enquête en toute indépendance. Dans sa déclaration, le Roi a également assuré que le palais coopérerait pleinement autant que nécessaire. Le Prince et la Princesse de Galles ont, pour leur part, adressé leurs pensées aux victimes. Il est même aujourd'hui question qu'une loi soit adoptée afin de retirer Andrew de l'ordre de succession - décision essentiellement symbolique, tant la probabilité qu'il accède au trône est quoi qu'il arrive infime.

Autre versant majeur de l'affaire Epstein au Royaume-Uni, le « scandale Mandelson » touche cette fois le cœur même de l'establishment politique travailliste. La publication, début 2026, de nouveaux courriels et documents a révélé que l'ancien ministre et ambassadeur aurait lui-aussi transmis à Jeffrey Epstein des informations gouvernementales sensibles lorsqu'il occupait des fonctions ministérielles, contre une rémunération



de £75 000. Une enquête a été diligentée, là encore pour faute dans l'exercice d'une charge publique. S'en est suivi une perquisition de ses propriétés. Acculé, il a démissionné de la Chambre des Lords et du Parti travailliste le 4 février. Le Premier ministre Keir Starmer a lui-même reconnu que Mandelson avait « menti » lors du processus de nomination à l'ambassade de Washington quant à l'étendue de ses liens avec Epstein, ouvrant une controverse constitutionnelle sur la responsabilité ministérielle et le respect du Ministerial Code. Face à l'ampleur du scandale, le gouvernement a engagé des démarches pour retirer à Mandelson sa pairie par le vote d'une nouvelle loi - mesure exceptionnelle, inédite depuis plus d'un siècle. Sur le plan politique, l'affaire a durablement fragilisé l'exécutif. Le Premier ministre est en effet accusé d'avoir manqué de diligence lors de la nomination de Mandelson. Ce dernier a, depuis, été placé en garde à vue, puis relâché le temps de l'enquête. L'affaire Epstein n'en finit donc pas d'éclabousser jusqu'aux plus hautes personnalités du Royaume-Uni contemporain.

### **Une victoire budgétaire et une défaite électorale - une anomalie politique ?**

D'un point de vue plus conjoncturel, la ministre des Finances britannique, Rachel Reeves, peut se prévaloir d'un succès budgétaire inattendu. Les finances publiques ont en effet enregistré un excédent de 30,4 milliards de livres en janvier, le plus élevé jamais observé pour ce mois depuis le début des statistiques en 1993. Cette performance, largement supérieure aux prévisions des économistes, s'explique notamment par une forte hausse des recettes fiscales et par la baisse du coût du service de la dette. Elle offre au gouvernement travailliste un répit bienvenu et permet à la chancelière de soutenir que sa stratégie de stabilisation des finances publiques commence à produire des résultats.

Ce succès macroéconomique intervient toutefois dans un contexte politique beaucoup moins favorable pour le gouvernement de Keir Starmer. La victoire historique du Green Party of England and Wales lors de l'élection partielle de Gorton and Denton, où les travaillistes ont été relégués à la troisième place derrière les Verts et Reform UK, constitue un revers particulièrement sévère. Les Verts y ont renversé une majorité travailliste de plus de 13 000 voix et remporté leur première victoire lors d'une élection partielle à Westminster. Ce résultat a été interprété comme un signal d'alarme majeur pour le gouvernement et comme l'indice d'une recomposition politique où les électeurs progressistes, mais aussi protestataires, cherchent désormais des alternatives au Labour. Le contraste est frappant : alors même que les indicateurs budgétaires semblent offrir un répit à la chancelière de l'Échiquier, le gouvernement peine à transformer ces résultats en capital politique. Plusieurs députés travaillistes s'inquiètent désormais d'une stratégie jugée trop centriste ou trop technocratique, accusée d'avoir éloigné une partie de l'électorat traditionnel du parti. Dans ces conditions, l'excédent budgétaire, aussi spectaculaire soit-il, ne suffit pas à dissiper les doutes qui entourent la ligne politique du Premier ministre. Au contraire, la défaite électorale récente suggère que la consolidation des comptes publics ne garantit en rien la consolidation du soutien électoral.

### **Une proscription illégale, mais toujours en vigueur**

Nous avons déjà largement détaillé la proscription de Palestine Action au cours de l'été (voir notre article paru dans l'Observatoire du Brexit). Une procédure de judicial review a été engagée presque immédiatement afin de contester l'interdiction de ce groupe de soutien à la cause palestinienne, connu pour ses actions coup de poing,



notamment l'aspersion de peinture sur les murs d'une base militaire. La ministre de l'Intérieur avait décidé d'utiliser les pouvoirs que lui confère [le Terrorism Act 2000](#) pour prononcer la proscription de l'organisation pour association avec le terrorisme. En conséquence, toute manifestation d'adhésion ou de soutien, ainsi que la reproduction de ses symboles, relevait du champ des infractions terroristes et était susceptible de poursuites pénales.

La requête a été jugée recevable le 30 juillet 2025, et la *High Court* s'est prononcée sur le fond le 13 février avec la décision [R \(Ammori\) v Secretary of State for the Home Department](#) [2026] EWHC 292 (Admin). Mark Elliott en fait une analyse intéressante dans un [billet de blog](#). La *High Court* considère la proscription illégale pour deux raisons. [La première tient à ce qu'en décidant de proscrire, et ce alors même que la ministre avait bien discrétion sur ce point, elle contredit sa propre politique](#): ainsi disposer d'un pouvoir discrétionnaire ne revient pas à exercer un pouvoir arbitraire. Encore faut-il que la décision soit, notamment, proportionnée. La seconde est topique dans le contexte politique actuel. La *High Court* considère que les conséquences de la proscription sont disproportionnées au regard des articles 10 et 11 de la Convention EDH qui garantissent la liberté d'expression et la liberté d'association. La ministre de l'Intérieur a [déjà fait part de son intention](#) de faire appel de la décision. À ce jour, la [proscription demeure formellement en vigueur](#), la décision du 13 février n'ayant pas été assortie d'une mesure d'annulation. La *Metropolitan Police* de Londres [a toutefois indiqué avoir d'ores et déjà suspendu les arrestations](#) visant les soutiens de Palestine Action dans la capitale.

Cette décision peut être interprétée comme le [symbole d'un État de droit en bon ordre](#), où les juges interviennent pour [protéger les droits](#)

[fondamentaux des citoyens](#). L'équilibre général de la décision laisse une [large place, également, à la Convention EDH](#). Ce rappel peut être utile à un moment où des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent à droite, au Royaume-Uni, pour militer pour une sortie de cet instrument (voir So What ? n°43). Cette affaire semble donner tort à [Lord Briggs](#) pour qui le *common law* offre une protection suffisante, ce qui rendrait par conséquent la Convention EDH superflue.

### **Espionnage présumé : le conjoint lobbyiste d'une députée travailliste dans la tourmente**

Dans une affaire qui [secoue le paysage politique](#) britannique et relance le débat sur l'ingérence étrangère, [trois hommes ont été arrêtés par la police antiterroriste du Royaume-Uni](#), soupçonnés d'avoir aidé un service de renseignement chinois. Parmi eux figure le conjoint de la députée travailliste écossaise [Joani Reid, ce qui a poussé la parlementaire à se retirer temporairement du groupe parlementaire travailliste](#) pendant que son propre [parti mène une enquête interne](#). Les [trois suspects, âgés de 39, 43 et 68 ans, ont été interpellés début mars](#) à Londres et au Pays de Galles dans le cadre d'une enquête sur des violations possibles du [National Security Act](#), puis relâchés sous caution en attendant la suite de l'instruction.

[Joani Reid a officiellement nié toute connaissance des actes reprochés](#) à son mari et insisté sur son absence de liens personnels ou politiques avec la Chine, tout en soulignant qu'elle n'avait jamais abordé de sujets liés à Pékin au Parlement. [The Herald a toutefois rendu publiques les importantes sommes que la députée a touchées, s'élevant à plusieurs centaines de milliers de livres sterling](#), en provenance des compagnies parentes de son conjoint. L'affaire, qui implique aussi des



perquisitions chez d'autres personnalités politiques et journalistes, met en lumière les [défis croissants auxquels Londres est confronté pour contrer l'influence et l'espionnage présumés d'intérêts étrangers](#). Et alimente les interrogations sur les liens entre acteurs politiques et services de renseignement chinois dans un climat de tensions géopolitiques exacerbées, où des accusations d'espionnage ont déjà mené à plusieurs arrestations ([voir notre article de fond sur l'Observatoire du Brexit](#)).

### **L'indépendance aurait le vent en poupe en Écosse**

Alors que les élections au Parlement écossais doivent se tenir en mai, le Parti national écossais (SNP) apparaît en mesure d'arriver largement en tête et, selon certaines projections, de s'approcher d'une majorité de sièges - une perspective toujours difficile dans un système électoral mixte conçu précisément pour limiter les majorités absolues. [Le Premier ministre écossais, John Swinney, a clairement indiqué que toute victoire nette](#) des forces indépendantistes serait interprétée comme un mandat démocratique pour réclamer à Westminster l'autorisation d'un second référendum d'autodétermination. Rappelons que le [SNP est au pouvoir en Écosse depuis près de vingt ans](#). Cette stratégie s'inscrit pourtant dans un contexte politique sensiblement différent de celui de 2014 : [les enquêtes d'opinion montrent désormais un électorat divisé, certaines donnant même une avance au camp du « oui »](#). Cette évolution nourrit l'idée, de plus en plus discutée dans le débat britannique, [que la question de l'indépendance n'est plus hypothétique mais constitue un horizon politique crédible à moyen terme](#). Des [soutiens publics, y compris dans les milieux culturels](#), contribuent également à maintenir la visibilité de la cause indépendantiste dans l'espace public écossais. Toutefois, Londres

a, jusqu'à ce jour, [refusé d'entériner l'idée d'un second référendum](#).

Parallèlement, [les turbulences politiques récurrentes à Westminster](#) tendent à reconfigurer le paysage partisan écossais. Les difficultés du gouvernement britannique et les controverses touchant les grands partis unionistes affaiblissent la crédibilité du *Labour* écossais comme alternative de gouvernement. Ce dont le SNP tire directement profit. Ce discrédit du centre-gauche unioniste alimente ainsi non seulement le camp indépendantiste, mais aussi une fragmentation plus large de l'électorat : à côté du pôle nationaliste, des formations protestataires comme *Reform UK* parviennent également à capter le mécontentement vis-à-vis de Westminster. L'effet cumulatif est une polarisation accrue de la politique écossaise autour de la question constitutionnelle.

### **Le mot de la fin : ces passeports qui coûtent une citoyenneté**

À partir du 25 février 2026, [les Britanniques titulaires d'une double nationalité ne pourront plus entrer au Royaume-Uni en utilisant leur passeport étranger](#). Ils devront présenter un passeport britannique valide. Ou, à défaut, un coûteux certificat attestant du droit de résidence. Cette exigence est introduite au nom de la [numérisation des contrôles frontaliers](#). Mais elle rompt [avec une pratique jusque-là admise](#) et a pris de nombreux expatriés au dépourvu. En raison d'un droit de la citoyenneté très complexe, mais aussi d'une décolonisation à plusieurs vitesses, de nombreuses personnes sont britanniques sans toutefois posséder de passeport. Cette nouvelle exigence implique donc que ces citoyens, parfois expatriés depuis des décennies, devront déterrer leur acte de naissance original et l'envoyer, le cas échéant, à l'autre bout du monde. Et cela à grand



frais. Simplement afin d'avoir un passport dont ils n'ont, à ce jour, aucun besoin.

Certains binationaux envisagent par conséquent de renoncer à cette nationalité. C'est là un paradoxe, certes, mais surtout la preuve qu'une décision en apparence technique peut avoir des conséquences tout à fait symboliques, et historiques.

